

Artigueloutan

Bulletin municipal
Janvier 2011

6
N



Madame le Maire
et le Conseil Municipal vous présentent leurs
**MEILLEURS
VOEUX**

Sommaire - Etat civil

Informations municipales

Sommaire

- p.2 Sommaire - Etat civil - le mot du Maire
- p.3 Artigueloutan dans l'Agglo
- p.4 Une nouvelle Mairie ... BBC
- p.5 Nouvelle Mairie - Plan et l'appel d'offres
- p.6 Action sociale - Téléthon 2010
- p.7 Des travaux - des projets
- p.8 Voirie - Sécurité - Environnement
- p.9 Foyer rural - Brèves informations
- p.10 Retour sur images
- p.11 Numéros utiles - Infos pratiques

Etat civil

Naissances :

- Lise Forgue, le 5 octobre
- Mathys Forniès, le 12 octobre
- Arthur Gallego, le 12 octobre
- Andréas Fourcade, le 28 octobre
- Ilan Grabe-Bidou, le 7 novembre

Décès :

- René Bastanès, le 23 août
- Maurice Biacave, le 7 octobre
- Pierre Cocquerez, le 25 octobre
- Yvonne Bellocq, le 19 décembre

Les réunions du Conseil

- le 13 août, le 1er septembre, le 6 octobre,
le 9 novembre, le 6 décembre, le 14 janvier 2011.

Nos prochains rendez-vous :

- La réception des nouveaux habitants,
le samedi 29 janvier
- Le repas des aînés,
le 30 janvier
- Le loto de l'école,
le 5 février
- Le loto du FCVO,
le 12 mars
- Le repas du comité des fêtes,
le 5 ou 19 mars

Le mot du Maire et du Conseil Municipal.

C'est le début de l'année et le moment traditionnel pour échanger les vœux : tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2011 .

Après quelques études supplémentaires qui ont retardé la procédure d'appel d'offres, nous allons pouvoir commencer la construction de notre nouvelle mairie dès le mois de février.

De plus, en fonction de l'attribution de la subvention par le Conseil Général au titre de l'aménagement des abords, l'aide de l'Etat étant acquise, nous lancerons les travaux d'embellissement et de sécurisation du centre bourg dans le courant de l'année 2011. Ces projets, importants pour notre commune, ne nous conduisent pas à négliger les autres quartiers qui s'urbanisent et accueillent de nouveaux habitants. Le conseil municipal et moi-même continuons à solliciter fermement le Conseil Général en vue de sécuriser la route départementale 215 en direction d'Assat ainsi que la route de Nousty. Dans un contexte général de baisse des crédits publics, les financements restent difficiles à obtenir.

Artigueloutan grandit, le recensement réalisé en 2010 nous apprend que notre commune compte désormais 914 habitants. Nous nous réjouissons de ce dynamisme, de l'attractivité de notre commune tout en ayant conscience que nous devons plus encore être présents, à l'écoute des besoins de tous mais conscients également que nous sommes financièrement très seuls pour assumer de nouveaux investissements et vous offrir des services de qualité.

La communauté d'agglomération s'est dotée d'un nouveau pacte de solidarité, dont nous bénéficions, néanmoins il faut encore accentuer une concrète redistribution des recettes communautaires, d'autant que, à compter de 2011, les impôts sur les ménages perçus par le Conseil Général sont transférés à la communauté. Avec de moindres recettes résultant de la réforme de la taxe professionnelle, les familles deviennent les principaux contributeurs au budget communautaire. Il est donc de la responsabilité des élus de traduire ces nouveaux équilibres par le financement de projets communautaires ou communaux intéressant directement les habitants. Les enjeux de 2011 sont là, il faudra être attentif, constructif et combatif ... Vous pouvez compter sur nous !

Artigueloutan dans l'Agglo



Le PLH : Programme Local de l'Habitat

Le conseil communautaire a approuvé les objectifs du nouveau programme local de l'habitat :

- **préparer la ville de demain** - Habitat / Urbanisme / Transports
- **mettre en oeuvre une politique foncière** volontariste et responsable et **impulser des opérations d'aménagement**
- **permettre l'accès de tous au logement** en prenant en compte l'évolution des modes de vie et des ressources des ménages
- **diversifier l'offre de logements** afin de faciliter les parcours résidentiels dans l'agglomération
- **produire un habitat durable**
- **faire vivre le PLH et s'engager tous ensemble dans la réalisation de ses objectifs**

Une ambitieuse politique du logement sera mise en oeuvre avec un objectif de production de 900 à 1000 logements nouveaux par an ainsi que l'amélioration de 300 à 350 logements anciens par an.
Première répartition interne des objectifs de production pour la durée du PLH, soit 6 ans.

1ère couronne :

- Secteur Artigueloutan, Lee, Ousse, Sendets : 400 logements pour 40ha.
- Secteur Gan, Idron : 850 logements pour 25ha.

Coeur urbain :

- Secteur Bizanos, Gelos, Jurançon, Mazères-Lezons : 750 logements pour 35 ha.
- Secteur Billère, Pau, Lons, Lescar : 4000 logements pour 115 ha.

Les communes de l'agglomération s'engagent à imposer 20% de logements sociaux dans toute opération d'aménagement.



Artigueloutan dans le grand Pau

Depuis plus d'un an le Syndicat Mixte du Pays du Grand Pau (SMGP) s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) afin de planifier un aménagement et une gestion concertée du bassin de vie palois. Avec l'appui de l'agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP), les élus du SMGP ont validé un diagnostic partagé par des représentants de la société civile réunis au sein du Conseil de Développement. Les études menées en parallèle par le SMGP permettront également d'approfondir notre vision du territoire et de son développement dans les 15 prochaines années, dans les domaines de l'économie, de l'agriculture, de la filière bois ou encore des services.

Nouvelle collecte des déchets



à partir du mardi 1 février.

Les ambassadeurs du tri sont passés il y a quelques mois pour vous fournir de nouveaux bacs. Nous vous rappelons que ces nouveaux jours de collecte démarrent

- Ordures ménagères - le jeudi après-midi
- Tri sélectif - le mardi après-midi - 1 semaine sur 2
- Déchets verts - le mardi matin

Les sacs jaunes ne seront plus collectés à partir de cette date.

Si vous n'avez pas de bac jaune ou pour toutes questions :
05 59 80 76 57 du lundi au vendredi de 10h à 17h.

L'Etablissement Public Foncier Local : EPFL

Cette nouvelle structure publique qui vient de voir le jour est composée de la communauté d'agglomération, de 4 communautés de communes, du Conseil Général et des communes de Bosdarros, Meillon, Rontignon et Issor. Confier l'achat et le portage du bien à l'EPF permet donc à la collectivité de s'assurer la saisie d'une opportunité, de budgétiser l'achat à court terme, de se libérer des contraintes administratives et de préparer au mieux le projet.

L'EPF est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) qui soutient les collectivités locales volontaires dans leurs politiques foncières, notamment en achetant le foncier nécessaire à leurs opérations d'aménagement.

L'EPF apporte une réponse adaptée, avec des moyens financiers et un dispositif de conseil, soit 2 services complémentaires :

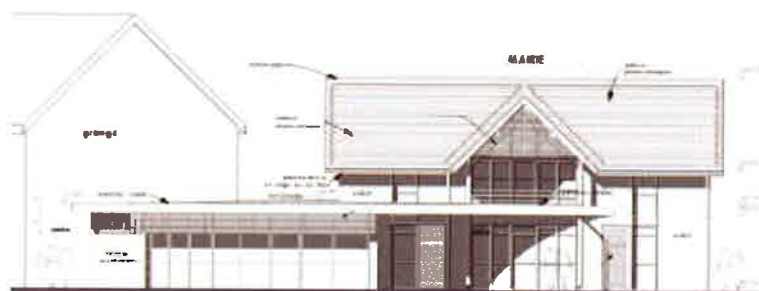
- Un portage foncier pour acquérir des biens fonciers et immobiliers, en vue de la réalisation de réserves foncières ou de la réalisation d'opérations d'aménagement dans les domaines de l'habitat, du développement économique, ou des équipements publics. Il a ensuite vocation à les gérer, puis les rétrocéder à la collectivité lorsqu'elle est prête à lancer son projet. Un contrat de portage est passé entre la collectivité demandeuse et l'EPFL : la commune qui demande l'achat d'un bien à l'EPFL devra s'acquitter des frais de portage durant la durée du contrat qui peut varier de 2 ans, 4 ans ou 8 ans ; ces frais sont fixés à 2%. Au terme du contrat, la commune rachète le bien au prix initial.

L'EPFL est financé par la taxe spéciale d'équipement, taxe additionnelle que nous retrouverons sur notre feuille d'impôt en 2011. Taxe habitation : taux de 0,108% ; taxe foncière : 0,121% ; Taxe foncier non bâti : 0,240%.

Exemple : pour un ménage occupant d'une maison T4, sur une commune de la deuxième couronne de l'agglomération de Pau :

Base imposition Taxe Habitation (TH) : 3 363 euros
Base imposition Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 1 682 euros
Montant total de TSE payé par ce ménage :
3,63 + 2,04 = 5,67 euros

Une nouvelle Mairie BBC



Ce n'est pas notre nouvelle marque communale, il s'agit simplement d'indiquer à travers ce sigle un Bâtiment Basse Consommation ; Un bâtiment basse consommation est un bâtiment dont la consommation énergétique conventionnelle est limitée.

Cette exigence énergétique impliquera l'utilisation de moyens (de chauffage notamment) peu gourmands en terme énergétique. Parmi les produits citons les pompes à chaleur, et les capteurs solaires. Afin d'examiner la faisabilité de cette construction BBC, nous avons fait appel au cabinet d'études INTERNAT ENERGY SOLUTIONS qui a produit les prestations suivantes pour un montant de 4000 euros HT.



Calcul réglementaire : Comme pour tous les immeubles neufs, ces locaux ont fait l'objet d'une note de calculs thermiques réglementaires "RT2005" (arrêté du 24 mai 2006) dans le cadre de la mission du maître d'oeuvre.

Cette réglementation limite les consommations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire, de ventilation, d'éclairage, et permet de vérifier que le bâtiment est protégé de l'ensoleillement estival. Elle s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des performances des bâtiments, dans le but de réduire les rejets de gaz à effet de serre, et de lutter contre le réchauffement climatique.

Dans un deuxième temps, nous avons souhaité également financer la "Réalisation de Simulation Thermique Dynamique".

Cette étude vise à fournir à la maîtrise d'oeuvre les éléments pertinents qui lui permettront de choisir les meilleures solutions techniques afin d'optimiser l'efficacité énergétique du bâtiment et obtenir la certification BBC-Effinergie.

Au-delà des actions "réglementaires", ces études permettront au maître d'ouvrage d'optimiser les charges d'exploitation du bâtiment, d'améliorer le confort des occupants et enfin réduire les rejets de gaz à effet de serre (le secteur du bâtiment représente plus du quart des émissions de gaz à effet de serre en France).

Ces études sont nécessaires dans le cadre d'une politique d'économies d'énergie. Il s'agit d'outils d'aide à la décision sur les optimisations à mener pour réduire les dépenses dues à la consommation d'énergie.

Surcoût BBC :

Enveloppe + VMC : 17 663 euros HT

Photovoltaïque : 13 650 euros HT

Chauffage (Pac + Radiateur Basse Température + Ventilateur convecteur) : 22 240 euros HT

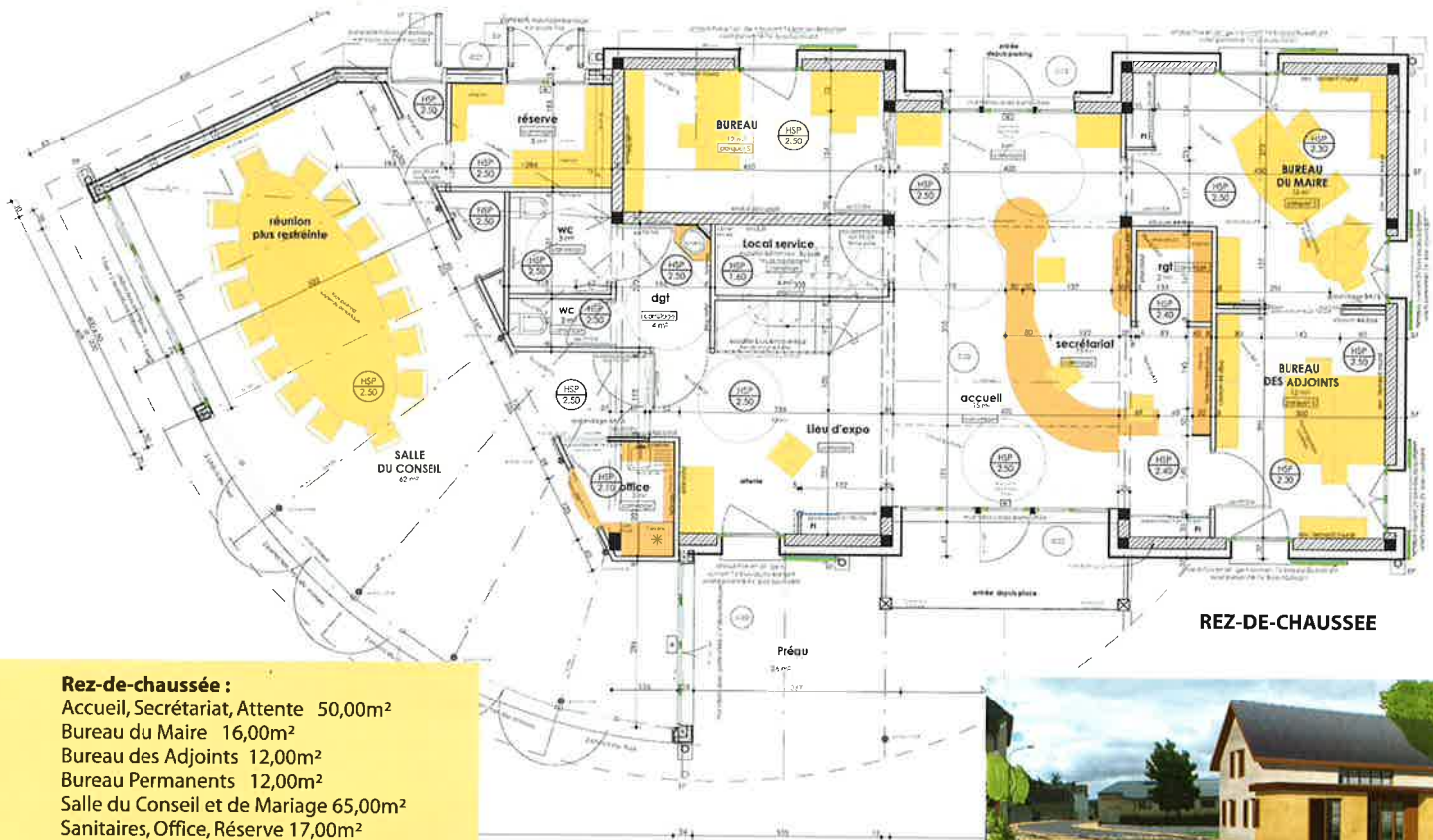
Appoint électrique : 600 euros HT

GTC : 4 000 euros HT

Total : 58 153 euros HT



Nouvelle Mairie Plan et l'appel d'offres



Rez-de-chaussée :

Accueil, Secrétariat, Attente 50,00m²
 Bureau du Maire 16,00m²
 Bureau des Adjointes 12,00m²
 Bureau Permanents 12,00m²
 Salle du Conseil et de Mariage 65,00m²
 Sanitaires, Office, Réserve 17,00m²

Etage :

Salle de Réunions 20,00m²
 Archives 12,00m² - Local Technique 4,00m²



L'appel d'offre lancé le 11 décembre a permis d'obtenir 54 offres qui, après examen par l'architecte Béatrice Greslot et la commission communale d'appel d'offre le 14 janvier, se sont avérées toutes recevables.

Après l'étude technique de ces offres, la commission communale a retenu les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Maçonnerie - Gros œuvre : Entreprise AMTP (Soumoulou) : 94 824 euros HT
- Lot 2 : Charpente - couverture : Entreprise Larrieu (Castetnau-Camblong) : 70 897 euros HT
- Lot 3 : Terrasse végétalisée - support bois : Entreprise SOPREMA (Lons) : 24 003 euros HT
- Lot 4 : Menuiserie aluminium - serrurerie : Entreprise Miroiterie du Gave (Baigs de Béarn) : 28 177euros HT
- Lot 5 : Plâtrerie - isolation : Entreprise Parent (Pau) : 22 645 euros HT
- Lot 6 : Menuiseries intérieures et extérieures : Entreprise Moura (Morlaàs) : 68 249 euros HT
- Lot 7 : Revêtement sols scellés : Entreprise Magendie (Coarrazze) : 6 758 euros HT
- Lot 8 : Peinture - sols souples : Entreprise Aduriz (Pontacq) : 16 542 euros HT
- Lot 9 : Plomberie -VMC- chauffage : Entreprise Le froid pyrénéen (Billère) : 42 260 euros HT
- Lot 10 : Electricité : Entreprise INEO (Pau) : 27 965 euros HT

Le montant total des travaux de construction s'élève donc à 402 320 euros HT.
 Les subventions attendues sont de l'ordre de 50%.

Le lot 2 comportait une option pour une partie de toiture en ardoise photovoltaïque : en raison d'une erreur technique, les offres dépassaient très largement l'estimation fournie par le cabinet d'étude Internat Energy Solutions ; en conséquence, cette option n'a pas été retenue et devra être chiffrée à nouveau.

La construction doit débuter en février 2011 pour une durée de travaux de neuf mois.

Action sociale le Téléthon 2010

Action sociale

CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique) : à l'intention des seniors, deux animations ont été proposées :



« Seniors, restez mobiles ! »

Le mardi 14 septembre, une réunion d'information sur le risque routier a réuni de très nombreux participants d'Artigueloutan, de Ousse et du club « Soleil Couchant ».

Animée par le directeur départemental de la prévention routière, Marc Rancès, cette séance pédagogique a permis de traiter les causes objectives d'accidents, de rappeler la signification des panneaux, la pratique des ronds-points giratoires et encore le rôle des contraintes physiques et de la santé sur la conduite.

Compte tenu de l'intérêt manifesté par les participants, ce thème pourra être évoqué à l'occasion d'une nouvelle rencontre.

Dans le cadre de la semaine bleue, le CLIC a également organisé un atelier spécifique



« prendre soin de soi : manucure faite maison »

Prendre soin de ses mains, les mettre en valeur, se donner du temps pour soi ; un moment de détente pour toutes celles qui ont participé à cette rencontre animée par une esthéticienne spécialisée.

Le Téléthon



Grâce à l'engagement de tous les participants, l'édition 2010 du téléthon a été un succès et a permis d'apporter à l'AFM un don de 1 300 euros, provenant de la participation au repas, aux activités proposées, de la vente de confitures, de bougies et de porte clés.

Les vaillants cyclistes du Cyclo club de la vallée de l'Ousse ont eu, cette année, les honneurs de la télévision : installés au cœur de Pau puis au stade d'eaux vives avec leur rôtissoire à pédales, ils ont tenu leur défi et ont versé un don de 1 300 euros.

Merci à tous !



nos marcheuses
d'Artigueloutan



le centre de loisirs a
animé l'après midi
du samedi

Des travaux Des projets

Eau - Assainissement

La création du réseau d'assainissement collectif à l'impasse de la Passerelle : depuis début décembre, les travaux suivent leur cours, pilotés par le syndicat d'assainissement de la Plaine de l'Ousse (SAPO). Dans la même opération, la conduite d'eau située dans ce quartier a été remplacée.



L'agence postale communale

Du mobilier neuf et fonctionnel vient d'être installé par les services de la Poste à l'agence communale.



En collaboration avec la boulangerie Bergouli de Sendets, un dépôt de pain a été mis en service :



vous pouvez acheter votre pain du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30. Vous pouvez également passer une commande particulière (pain ou viennoiserie) la veille pour le lendemain et être livré à l'agence postale. N'hésitez pas à profiter de ces services.



Une page s'est tournée



Une page de notre histoire locale s'est tournée, avec la fermeture définitive du Bar-Restaurant des Pêcheurs. Que de souvenirs pour nous tous !



le conseil municipal, par décision du 13 août 2010 a décidé de racheter l'autorisation d'ouverture de débit de boissons (licence IV) afin de permettre, à l'avenir, l'installation d'un nouveau commerce.



Notre volonté est en effet d'accompagner l'agrandissement de la commune en offrant des services aux habitants. Dans le cadre de l'aménagement du terrain acquis par la communauté d'agglomération (en face du stade), nous mettrons à l'étude la construction d'un bâtiment commercial qui pourra accueillir des activités et des services.

La réflexion est bien engagée au niveau de la commune et de la communauté d'agglomération et les études de faisabilité seront menées en 2011.

Voirie - Sécurité Environnement

Voirie 2010

Le programme voirie 2010 s'est élevé à 69 618 TTC ; cet investissement important a permis de réhabiliter de nombreuses voies communales . Les efforts seront poursuivis en 2011 avec notamment le concours du Conseil Général pour les routes départementales RD 213 et RD 215 .

Carrefour rue de l'égalité / RD 817



Suite aux réunions d'information et de concertation entre la municipalité, le conseil général et les habitants du quartier concerné, la décision d'interdire le tourne à gauche vers Pau a été validé. Des aménagement sont prévus sur la rue de la licorne, le chemin dit de soum afin de faciliter les déplacements des usagers.



Cette solution, bien que motivée par des raisons de sécurité reste difficile à accepter. La municipalité a clairement exprimé sa position, a savoir, aménager des refuges permettant des manœuvres en toute sécurité, devant les propriétés privées situées sur la RD 817 et au carrefour de la rue de l'égalité.

Les services du Conseil Général restent sur une vision de l'usage de la RD 817 totalement opposé : une voie de transit ou les couloirs de dépassement existants doivent être maintenus.

Le compromis que nous avons trouvé, évite la neutralisation complète de ce carrefour, et ne nous interdit pas de continuer à travailler dans la perspective d'obtenir des aménagements utiles à nos habitants.

Dans l'attente nous vous incitons à suivre les prescriptions du Code de la Route, dans ce quartier, comme dans le reste de la commune.



Récapitulatif des dépenses, qui seront supportées par la commune et le Conseil Général :

- Rue de l'Egalité : suppression des mouvements de "tourne à gauche" : 1 674 euros TTC.
- Rue de la Licorne : aménagement "en tourne à droite" : 5 352 euros TTC.
- Chemin dit de Soum : aménagement en chaussée revêtue : 19 327 euros TTC.

soit un total de dépenses de 26 353 euros TTC.

Foyer rural

Brèves informations

Bibliothèque

Ouverture supplémentaire le mercredi de 14h30 à 15h30.

Foyer rural

Nouvelle activité atelier calligraphie et enluminure, le mardi de 16h à 18h.

Si cette activité vous intéresse, vous êtes invités à une réunion d'information le mardi 1er février à 16 h, salle de la bibliothèque. L'activité se déroulera en 10 séances de 2 heures, coût 240 euros par personne, toutes fournitures comprises. Pour plus d'information téléphoner à la Mairie au 05 59 81 70 01.



Passage à la télévision numérique



**Mon passage à la télévision numérique ?
c'est le 29 mars 2011**

Qu'est-ce que c'est ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

Quand ?

- **Jusqu'au 29 mars 2011**, l'allumage progressif de nouveaux émetteurs TNT pour compléter et améliorer la couverture TNT de ma région.
- **Dans la nuit du 28 au 29 mars**, tous les émetteurs (analogiques et numériques) seront éteints. La réception de la télévision par l'antenne râteau sera temporairement interrompue.
- **Le 29 mars**, seuls les émetteurs numériques seront progressivement rallumés. Certaines chaînes changeront de canal.

Suis-je concerné(e) ?

- **Oui**, si je reçois la télé par une antenne râteau ou une antenne intérieure sur un de mes postes.

Non, si je reçois la télé par ADSL, le câble ou le satellite* et si aucun de mes postes n'est relié à une antenne râteau.

*la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par satellite AB3 s'arrêtera le 30 novembre 2011.



Que dois-je faire ?

Je reçois les 6 chaînes analogiques ou moins :
- avant le passage, je vois défiler un bandeau d'information, **j'équipe alors chacun de mes postes** reliés à l'antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.
- après le passage, **je cherche et mémorise les nouveaux canaux des chaînes** sur tous ces postes.



Tous mes postes doivent être adaptés à la réception numérique, sinon ils ne recevront plus la télévision.

Je reçois déjà la TNT par une antenne râteau ou une antenne intérieure : je suis déjà équipé(e) mais, après le passage, **je recherche et mémorise les nouveaux canaux des chaînes** sur tous les postes reliés à mon antenne râteau.

Plus d'informations sur
WWW.tousaunumerique.fr
ou en appelant le
0970 818 818

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)

La Pizz' en fête



NOUVEAU

tous les lundis, à partir du 31 janvier de 17h à 21h, un "pizzaiolo" s'installe devant la salle des fêtes.

Nombreux choix de pizza et parmi nos préférés, retenez la pizza "agricultrice": Mozzarella, crème fraîche, ventrèche, jambon blanc, emmental, olives noires et origan.



Retour sur images



Nos fidèles comédiens de la troupe "Pyrène" nous ont offert un vrai moment de plaisir le samedi 16 octobre avec leur adaptation de "Tailleur pour dames".



le vide grenier du foyer rural le 5 septembre.



la transhumance le 10 septembre : toujours les moutons de stéphane Iriberry pour cette 10^{ème} édition de la transhumance et un grand succès pour la soirée organisée par la commission vie locale autour d'une nouvelle formule : repas préparé par des producteurs locaux et servi sous le préau de l'école, suivi d'une soirée originale "la tête dans les étoiles" grâce à la Société d'Astronomie des Pyrénées Occidentales : le ciel étoilé n'a pas livré tous ses mystères...



le tournoi de foot des benjamins du FCVO : une belle journée pour les enfants et les parents et une rencontre conviviale pour tous les habitants, le 2 octobre.



Grande forme pour Gilles Llerena le 3 décembre : "To be or not to be, mais to be quand même" un spectacle rempli d'humour et de générosité (les bénéfices ont été versés au Téléthon).

Numéros utiles

Infos pratiques

Mairie

Tél. 05 59 81 70 01 - Fax : 05 59 81 89 77
e-mail : mairie.artigueloutan@wanadoo.fr
Jours et heures d'ouverture :
lundi, mardi et jeudi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h30
mercredi : 08h30 -12h00
vendredi : 08h30 -12h00 / 13h30 -18h00

Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

Place Royale - Pau - Tél. 05 59 11 50 50

Collecte des déchets

- * Ordures ménagères : le jeudi après-midi
- * Tri sélectif : le mardi après-midi - 1 semaine sur 2
- * Déchets verts : le mardi matin

**Changement à compter
du 1er Février 2011**

- * Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46
Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
le dimanche de 9h00 à 12h00
- * Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41
Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
le dimanche de 9h00 à 12h00

Permanences sociales

- * ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
Permanence le vendredi de 09h30 à 11h00
Mairie de Soumoulou - Tél. 05 59 04 69 83
- * CLIC (Centre Local d'information et de Coordination
gérontologique) - Tél. 05 59 27 83 70
- * Association de soutien à la personne âgée dépendante
Tél. 05 59 53 68 54
- * MSA (Mutualité Sociale Agricole)
Permanence le vendredi de 09h00 à 12h00
48, rue Lasbordes à Soumoulou - Tél. 05 59 04 16 14
- * Régime général / SS - Centre multi-services Maison
de la solidarité à Nay - Tél. 05 59 61 04 83
- * Emploi - Insertion
Mission locale à Pau, complexe de la République
Tél. 05 59 98 90 40

Incidents sur le réseau et divers

Eau, assainissement - SATEG - Tél. 05 62 90 07 17
Electricité - EDF - Tél. 0 810 333 364
Gendarmerie : 17 - Soumoulou : Tél. 05 59 16 08 43
SAMU : 15 - POMPIERS : 18

AMAP

Anne-Marie Saureguiberry - Tél. 05 59 77 34 96

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 05 59 81 70 83
Centre de loisir à l'école - Tél. 05 59 81 80 34
Parents d'élèves : Marie-Claire Kerbrat - 05 59 77 31 97

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30
Courrier, colis, opérations financières...
Tél. 05 59 81 74 89
- Dépôt de pain

Tennis Club d'Artigueloutan

Adolphe Lassus - Tél. 05 59 81 80 08 (Président)
Nathalie Cazalé - Tél. 05 59 81 86 26

Comité des fêtes

Richard Guilhemjouan - Tél. 06 86 22 09 47
Jean-Philippe Poublan - Tél. 06 89 22 09 50

ACCA

Bernard Carrau - Tél. 05 59 32 78 86

Football Club de la Vallée de L'Ousse (FCVO)

Vincent Courrèges - Tél. 05 59 81 72 84
Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Assistantes maternelles

Marie-Claude SALAUN : 05 59 81 81 89
Elodie Martinez : 05 59 77 17 44
Christelle Bordenave : 05 59 81 86 58
Jacqueline CROUX : 05 59 77 33 92
Isabelle Bastanès - Tél. 05 59 81 70 67
Dominique BRUEL : 05 59 81 89 03
Garde à domicile :
Sylvie Roy - Tél. 06 43 30 92 64

Foyer rural

Basket - Clarisse Darribère - Tél. 06 88 30 39 96
Volley - Gilles Izard - Tél. 05 59 77 32 95
Gymnastique tonic - Nicole Olaizola - Tél. 05 59 81 81 49
Gymnastique douce et entretien
Françoise Pocq - Tél. 05 59 81 80 69
Peinture - dessin - Michèle Allais - Tél. 06 24 34 69 02
Bibliothèque - Martine Bastanes - Tél. 06 16 53 12 30
Informatique - Didier Artigue - Tél. 05 59 81 87 67
Clown-Théâtre - Florence Sanchez - Tél. 05 59 81 85 95
Couture/Broderie
Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87

à l'école d'Artiqueloutan

Noël à l'école



l'association des parents d'élèves :
Présidente : Marie-Claire Kerbrat,
trésorier : Christophe Blanchet, secrétaire :
Christelle Coudroy ;
représentants des 5 classes au Conseil d'école :
Sophie Péraldi ;
Nathalie Duclos ;
Elodie Lahonda-Martinez ;
Sébastien Gleye ; Sandrine Teyssier ;
Nadine Badets ;
Hélène Burgué.



les employées municipales à l'école, de gauche à droite : Sandra Thomas, directrice du centre de loisirs propose des animations durant l'interclasse. Carole Latour, Sandrine Hourtolou, Agnès Guio, Nadège Cazenave et Elisabeth Sapally ; Nadège et Elisabeth renforcent l'équipe depuis la rentrée scolaire à raison de 20h hebdomadaire chacune et grâce à des contrats aidés par l'Etat.



l'équipe pédagogique s'est enrichie d'une nouvelle enseignante, Mme Sylvie Cossoul, suite à l'ouverture d'une cinquième classe : de gauche à droite Sandrine Clément, Sylvie Cossoul, Stéphanie Castéra, Jeanine Billard et Eric Bouly, directeur.

Nos sorties

De nombreuses sorties sont organisées pour les écoliers : signalons celles qui ont lieu sur Artiqueloutan



la maternelle à la bergerie le 16 décembre



des ballades en vélo sur les chemins d'Artiqueloutan avec les enseignants et les parents d'élèves.

Les sorties piscine au centre nautique de Nay ont repris en janvier.

